

Commune
de
BETSCHDORF

67660



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021**

Sous la présidence de Monsieur WEISS Adrien, Maire

Etaient présents : MM. ANDRES Thomas, BUCHY Martial, CHAXEL Frédéric, EGIZII Marc, HOERR Thierry, KLEIBER Jean-Georges, KOEBEL Jean-Claude, LOGEL Christian, PRINTZ Stéphane, QUENOUILLE Richard, WEISS Adrien,
Mmes COLSON Caroline, FROMM Carmen, GROSSE Sabine, HUMMEL Jeannine, LOGEL Clothilde, MAURER Eliane, MOCHEL Sandy, PFISTER Anne-Marie, REHAJEM Audrey, WOLF Carmen

Excusé (es) : Mmes KLIPFEL Aline (pouvoir à Mme MAURER Eliane), MUCKENSTURM Christiane (pouvoir à Mme HUMMEL Jeannine)

Absents : MM. HEIDEIER Honoré, HOF Jean-Claude, LOHMANN LASCH Florian, Mme SCHIMPF Fabienne

Secrétaire de séance : Clothilde LOGEL

Nombre de voix délibératives : 21+2

**1) PROJET D'ECOLE MATERNELLE ET D'ACCUEIL PERISCOLAIRE :
VALIDATION DE LA PHASE D'AVANT-PROJET DEFINITIF**

Par délibération en date du 25 janvier 2021, le cabinet d'architecture AJEANCE a été nommé lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'école maternelle et de l'accueil périscolaire de Betschdorf.

Considérant que le comité de pilotage de suivi de ce projet s'est réuni à trois reprises respectivement en date du 14 avril, du 12 mai 2021 (APS) et le 13 octobre 2021 avant la remise de l'avant-projet définitif (APD),

Considérant qu'au vu de la conjoncture actuelle liée à l'épidémie de COVID-19 ayant engendré la rareté voire la pénurie de certains produits de la construction, le cabinet d'architecture a été contraint de réévaluer le coût des travaux (hors maîtrise d'œuvre) à **4 213 653 euros hors taxes en phase d'avant-projet définitif** (prise en charge du montant à 58.6% par la Commune et 41.4% par la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt).

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des informations liées à ce projet, le Conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix** :

- Approuve l'avant-projet définitif proposé par le cabinet d'architecture AJEANCE pour un montant total des travaux prévisionnels estimés à **4 213 653 euros hors taxes et hors frais de maîtrise d'œuvre**
- Autorise le Maire à élaborer des dossiers de demandes de subventions auprès des organismes financeurs
- Donne tout pouvoir au Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

2) BULLETIN D'ADHESION A L'ECOLE DU CHAT LIBRE D'ALSACE

Considérant qu'afin de désengorger les services de la SPA, l'association de l'Ecole du Chat Libre a pour vocation de piéger les chats errants afin de les stériliser et de les castrer.

Le Conseil municipal décide **à l'unanimité des voix** d'adhérer à l'association de l'Ecole du Chat Libre d'Alsace et de cotiser à l'association en versant la somme de 50€ en tant que membre bienfaiteur.

3) LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE DE 3 SITES DE PUISSANCE SUPERIEURE A 36 KvA

Le Conseil municipal décide **à l'unanimité des voix** de valider le lancement d'une consultation auprès d'entreprises pour la fourniture d'électricité de 3 sites de puissance supérieure à 36 KvA.

4) LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA REGIE DE CHALEUR

Le Conseil municipal décide **à l'unanimité des voix** de valider le lancement d'une consultation auprès d'entreprises pour la gestion et la maintenance de la régie de chaleur de BETSCHDORF sur 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

5) COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Il appartient aux employeurs d'une part de définir les formations éligibles au Compte Personnel de Formation pour leurs agents, d'autre part de définir les modalités et, le cas échéant, les plafonds de prise en charge des frais pédagogiques des actions de formations engagés dans le cadre du dispositif de Compte Personnel de Formation.

Le conseil municipal a décidé **à l'unanimité des voix** :

- De ne pas prendre en charge les frais de déplacement,
- De prendre en charge les frais pédagogiques liés à une action de formation réalisée dans le cadre du Compte Personnel de Formation (suivant des formations spécifiques) et dans la limite globale de 1000€ par an pour l'ensemble des agents de la Collectivité.

6) FORMATION DES AINÉS AUX OUTILS INFORMATIQUES

Considérant qu'il est proposé d'apporter une aide aux séniors (+ 65 ans) pour leur permettre de progresser dans l'utilisation des outils informatiques.

Considérant que le coût de la formation de 10 séances est à 190€ par utilisateur et pourrait être prise en charge pour partie par le CCAS (2/3) et par le particulier bénéficiaire (1/3).

Le Conseil municipal décide **à l'unanimité des voix** de valider cette nouvelle formation et sa répartition des coûts.

7) CREATION DE POSTE D'AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour apporter une aide au service de la police municipale grâce à un poste d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP)

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré **à l'unanimité des voix** :

Il a été décidé le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022.

8) LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA RECHERCHE D'UN BUREAU D'ETUDES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE L'HERBE

Considérant que la Communauté Européenne d'Alsace interviendra pour la réfection de la voirie de la Rue de l'Herbe en 2022.

Considérant qu'au vu de ces travaux programmés, il serait nécessaire d'un point de vue communal de prévoir la reprise des bordures, des pavés fil d'eau mais aussi d'entamer une réflexion sur la reprise des trottoirs ainsi que des réseaux secs mais également de mener une réflexion autour de la sécurisation d'un carrefour.

Au vu de ces futurs travaux, le Conseil municipal décide **à l'unanimité des voix** le lancement d'une consultation pour rechercher un bureau d'études pour des travaux de voirie au niveau de la rue de l'Herbe.

9) SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT INTERIMAIRE DU CENTRE DE GESTION

Après en avoir délibéré **à l'unanimité des voix**, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire appel, en tant que de besoin, au service intérim du Centre de Gestion 67, suivant les nécessités de services et à signer toute convention de mise à disposition d'un agent du service intérim avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Bas-Rhin ainsi que les documents y afférents.

10) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BATIMENT COMMUNAL AU PROFIT DE LA MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES « les cigogneaux »

Le conseil municipal, après délibération

AUTORISE **à l'unanimité des voix** le Maire à signer avec la MAM "Les Cigogneaux" une convention de mise à disposition des locaux au 8 rue des Potiers aux conditions suivantes :

- Loyer : 850 € / mois charges d'eau incluses
- Première échéance : 2021
- Durée : 1 année renouvelable 2 fois par tacite reconduction

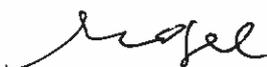
11) PROJET D'ECURIE ACTIVE SUR REIMERSWILLER – AVIS SUR LA MODIFICATION DE ZONAGE

Considérant que Madame Laura Vuitti a présenté un projet d'installation d'une écurie active de 35 chevaux sur une zone agricole du PLU en vigueur sur la commune de Betschdorf et plus particulièrement à Reimerswiller (section n° 13 parcelles n° 30, 73, 74, 75, 76, 77, 78 et section n° 16 parcelles n° 24 et 27) sur une superficie totale d'environ 766 ares.

Le Conseil municipal décide **à l'unanimité des voix** d'émettre un avis favorable à la requalification en zone AC des parcelles susnommées et de demander à présenter le projet en commission urbanisme communautaire afin que Madame VUITTI puisse y développer une activité agricole avec constructions et sous condition que l'ensemble du projet soit validé par les organismes compétents.

Affiché du 26 octobre au 25 novembre 2021

Clothilde LOGEL
Secrétaire de séance



Adrien WEISS
Maire

